

Le recensement, chacun de nous compte

Une partie de la population de PERSAN sera recensée
entre le jeudi 19 janvier et le samedi 25 février 2012

Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit en matière de crèches, d'hôpitaux, de pharmacies, de logements, de transports publics, de rénovation de quartiers, d'infrastructures sportives, etc., vos réponses sont essentielles pour aider vos élus à mieux répondre à vos besoins.

En 2012, une partie de PERSAN est recensée. En effet, chaque année, une enquête est organisée par la mairie et l'Insee dans les communes de 10 000 habitants ou plus, auprès d'un échantillon de 8 % de leur population. Ainsi, il se peut que vous soyez recensé cette année, alors qu'un membre de votre voisinage ne l'est pas.

Si vous êtes concerné, un agent recenseur se rendra à votre domicile à partir du 19 janvier 2012. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire.

Pour savoir si vous êtes recensé cette année ou pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie
par courriel : recensement@ville-persan.fr
par téléphone au : **01.39.37.47.13**

La Ville de Persan